



Rapporteur : M. MARTIN

49281

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Orientations budgétaires 2024

Le lundi 11 mars 2024 à 14h25, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. LAPAUSE (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h30.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3312-1 et D. 3312-12 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 14 décembre 2023 relative au débat des orientations budgétaires 2024 du Département d'Ille-et-Vilaine ;

Expose :

Un débat d'orientations budgétaires est organisé chaque année et soumis au vote de l'Assemblée dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, conformément aux dispositions de l'article L. 3312-1 du code général des collectivités territoriales.

Ce débat s'est tenu le 14 décembre 2023, en amont de la session budgétaire des 7, 8 et 9 février 2024. Toutefois, à la suite d'une erreur administrative exposée en séance le 9 février 2024, le Président du Conseil départemental a décidé de surseoir à l'exécution du budget voté pour sécuriser le processus budgétaire. Pour cela, une nouvelle session est programmée pour l'examen et le vote du budget primitif les 21 et 22 mars 2024. C'est dans ce contexte qu'un nouveau débat d'orientations budgétaires est organisé.

Le rapport annexé expose ainsi les grandes perspectives d'actions du Département à venir pour l'année 2024, ainsi que les grands équilibres financiers qui se dessinent pour la Collectivité, en tenant compte des dernières données connues en matière de droits de mutation à titre onéreux et de produit de la taxe sur la valeur ajoutée, qui conduisent à des ajustements à la baisse des recettes envisagées sur ces postes, ainsi que d'un accroissement récent du nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Décide :

- de voter le donner acte du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2024 intervenu en séance sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2024, ci-joint, présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 12 mars 2024

ID : AD20240262

Pour extrait conforme